



Tarbes, le 10 juillet 2021

Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Paris
1 quai de la Corse
75 181 Paris

Objet : Audience du 13 juillet 2021. Cession Tarbes Industry.

Monsieur le Président,

Les vingt-cinq salariés de Tarbes Industry ont connu deux sinistres industriels en l'espace de trois ans : abandon du site par Vallourec en 2018, puis liquidation en 2019 d'Altifort SMFI qui avait succédé à Vallourec.

A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que parmi le collectif de travail de l'entreprise, on compte encore aujourd'hui des salariés qui, encouragés par le groupe Vallourec en restructuration, avaient fait le choix, ô combien difficile, de quitter leur région (Nord), leurs attaches, leurs familles pour rejoindre en 2015 le site Vallourec de Tarbes, implanté sur le site historique des forges de Tarbes et de GIAT Industries qui lui avait fermé ses portes en 2006.

Vallourec, implanté à Tarbes depuis 2006 oublia ses promesses de 2015 et décida en 2017 de fermer le site Tarbais, repris finalement par le groupe Altifort.

Un groupe, dont le plan de reprise avait été approuvé par le Ministère de l'économie et de l'industrie, et qui se distingua par une gestion catastrophique du site, marquée notamment par une absence totale d'investissements et une remontée de cash (9 millions d'euros) totalement illégale au niveau de la holding financière.

Le 10 janvier 2019, lorsque le tribunal arrêta la cession du site Altifort SMFI de Tarbes en liquidation au profit de représentée par M. Frank Supplisson, les représentants des salariés firent état, en toute responsabilité et compte tenu des épreuves qui avaient été vécues, de leurs réserves quant à la viabilité du plan de reprise.

En cela, ils rejoignaient en grande partie les remarques émises par Mme la procureur de la République qui donna un avis défavorable au plan de cession, compte tenu de la faiblesse du prix proposé et de l'absence de démonstration de pérennité du projet, les mandataires judiciaires ayant émis par ailleurs un avis très réservé à l'offre présenté par SAMFI Invest-Industry.

C'est pourquoi, au regard des difficultés inhérentes à un plan de reprise manifestement sous-capitalisé (apport en capital se limitant à 10 000 €), les salariés de l'entreprise et leurs représentants ont eu la volonté de tout faire pour assurer l'avenir de leur site industriel et de leurs emplois.

Conscients des insuffisances du projet présenté, de l'urgence à réaliser des investissements basiques qui permettraient d'assurer la continuité du processus de production, et de l'impérieuse nécessité d'engager une politique de diversification, les salariés et leurs représentants ont saisi à de nombreuses reprises le Préfet des Hautes Pyrénées, les ministères de l'économie et des armées ainsi que les procureurs de la république de Paris et Tarbes afin que tout puisse être mis en œuvre pour assurer la pérennité du site industriel.

En effet, comme le souligna Mme la Ministre des Armées, interpellée, le 6 octobre 2020 par un parlementaire à notre sujet en Commission de la Défense Nationale, notre entreprise assure une production qualifiée de stratégique.

C'est d'ailleurs à ce titre que Mme la Ministre des Armées désigna par arrêté du 15.10.2020 M. Gérard Gibot, contrôleur général des armées en qualité de commissaire du gouvernement pour le suivi de Tarbes Industry.

Plusieurs réunions organisées par le Préfet des Hautes Pyrénées permirent de dresser un constat partagé qui concluait à la nécessité de réaliser à très court terme des investissements de maintenance, l'état de l'outil industriel ne permettant pas d'assurer la continuité du processus de production.

Par ailleurs, la nécessité de rechercher un repreneur qui soit un véritable industriel s'est également imposée avec l'accord du dirigeant en place.

En effet, au-delà de la mise à niveau de l'outil de production, cette recherche de repreneur s'est avérée indispensable pour qu'une stratégie de diversification puisse être menée à bien, diversification qui s'impose d'autant plus que le haut niveau actuel des commandes de Nexter ne pourra pas forcément être maintenu dans les mêmes proportions à compter de 2023.

Les craintes quant à la continuité du processus de production se sont malheureusement avérées justes puisque l'usine a subi en 2021 plusieurs pannes qui ont contraint à une mise à l'arrêt de plusieurs semaines de notre unité de production.

D'autre part, compte tenu des difficultés de production que l'entreprise a connues (pannes, période COVID etc...), il est vraisemblable que les résultats financiers au 30.09.2021 seront largement négatifs, ce qui rend également indispensable un apport rapide en fonds propres.

Au regard de ce contexte, les représentants des salariés ont été favorables à la mission de recherche de repreneur qui fut confiée au cabinet Sémaphores par la délégation interministérielle aux restructurations d'entreprises avec l'accord du dirigeant.

A l'issue d'une table ronde organisée par le Préfet des Hautes Pyrénées le 21 mai 2021, cette mission facilita la signature d'une promesse d'acquisition de l'intégralité du capital de la société Tarbes Industry par la société Europlasma, qui avait été la seule à déposer une offre ferme et circonstanciée auprès du cabinet Sémaphores.

Après des mois d'incertitude, Europlasma, expert des solutions de dépollution, annonçait publiquement avoir signé le mardi 25 mai une promesse d'acquisition de l'intégralité du capital de la société Tarbes Industry, **« fleuron de l'industrie française doté d'un savoir-faire unique en matière de forgeage, de traitement thermique et d'usinage des métaux »**.

Cette signature reconnaît le savoir-faire et le travail des salariés de Tarbes Industry, mais c'est aussi le fruit de la mobilisation sans failles des salariés depuis janvier 2020 et d'un travail de qualité mené par les pouvoirs publics, au premier rang desquels le ministère des Armées et le préfet des Hautes Pyrénées, le commissaire du gouvernement, le groupe Nexter qui a toujours maintenu sa confiance, la Présidente de Région et nombre de députés et élus locaux engagés pour le maintien de notre industrie.

Nous sommes cependant très conscients de l'urgence à ce que l'opération puisse être définitivement finalisée compte tenu de la situation financière de l'entreprise et des besoins d'investissements du site.

Au regard des présentations du projet qui ont été faites en CSE, nous sommes confiants quant à notre partenariat avec Europlasma, dont la volonté d'investir nous permettra de déployer le plein potentiel de l'usine, de ses salariés et de ses partenaires historiques. Europlasma prévoit en effet d'investir près de 10 M€ sur 4 ans précisant : **« Les investissements réalisés en 2021 seront prioritairement affectés à la consolidation de l'outil de production et à l'amélioration de sa robustesse et de sa performance d'une part, à la relocalisation en France des activités d'usinage d'aluminium d'autre part. Dans ces conditions, le résultat opérationnel de Tarbes Industry devrait être à l'équilibre en 2021 et son résultat net bénéficiaire dès 2022. L'acquisition de 100% du capital de Tarbes Industry pour un montant de 10 k€ sera suivie d'une augmentation de capital à hauteur de 2 M€. »**

Même si l'avenir reste à écrire, c'est, nous l'espérons, une nouvelle page qui s'ouvre.

L'équipe dirigeante actuelle du groupe Europlasma a montré son sérieux par le redressement en cours de leur entreprise, et son projet particulièrement cohérent de diversification de l'activité de Tarbes Industry sur le secteur de la dépollution.

Elle compte notamment **« relocaliser certaines productions stratégiques et diversifier les métiers en internalisant la fabrication des torches à plasma »** permettant ainsi de **« satisfaire pleinement à la feuille de route des partenaires engagés dans ce processus de cession qui vise une moindre sensibilité de Tarbes Industry aux activités défense. »**

Les salariés mettront tout leur savoir-faire au service de ce projet de redéploiement de l'entreprise. Ils tiennent à remercier tous les acteurs engagés à leurs côtés depuis de longs mois pour construire cette opportunité. Ils sauront se montrer à la hauteur de cet engagement, tant par leur professionnalisme que par leur exigence vis-à-vis de leurs nouveaux partenaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.

Benjamin Duez – Délégué syndical CGT
07.82.32.89.99 –
benjam159330@hotmail.fr

Yannick Hormière – Elu CGT CSE Tarbes
Industry - 06.77.90.75.75
hormiereyannick@orange.fr